



Complémentaire Santé : La ville va mutualiser les demandes avec « Ma Commune-Ma Santé »

5 avr 2016 - Daniel Dériot

La ville de Chalon, lance une mutualisation des demandes de la complémentaire santé en rejoignant le dispositif « Ma commune-Ma Santé ». Le C.C.A.S promoteur et facilitateur de cette démarche va engager prochainement une campagne d'information. Une convention d'une durée d'une année tacitement reconductible, a été signée lundi en début de soirée par le maire Gilles Platret et l'association ACTIOM (Actions de Mutualisation pour l'Amélioration du Pouvoir d'Achat) ...Objectif permettre aux personnes les plus fragiles économiquement, aux personnes isolées, retraités de disposer d'une mutuelle.

« Il s'agit de l'un des axes de notre campagne électorale en conformité avec les recommandations de l'Association des Maires de France » a indiqué , Gilles Platret. Depuis le 1er Janvier dernier, la mutuelle d'entreprise est obligatoire , mais les retraités,

travailleurs non salariés, les fonctionnaires ou encore les demandeurs d'emplois, les stagiaires , saisonniers n'ont pas de couverture « complémentaire santé ». « C'est 20 % des 39 000 chalonnais affiliés au régime général a précisé le maire.



En charge des affaires sociales, Amelle Chouit, n'a pas manqué de souligner le travail effectué depuis plusieurs mois au sein d'un comité de pilotage associant les professionnels, des membres du C.C.A.S et des représentants d'associations. L'offre pour les chalonnais comportera 5 formules pour les actifs et 4 pour les seniors. En juin prochain, des permanences se dérouleront au C.C.A.S , les jeudis 16 et 30 juin (8 H 30-13 H et de 13 H 30 à 18 H , ainsi que les vendredis 17 Juin et 1er Juillet sans oublier la permanence téléphonique.



Nous reviendrons sur cette initiative.

Nos photos : à l'heure de la présentation et de la signature de la convention, avec Renaud Berewoski Président (ACTIOM) et Ludovic Lafon (correspondant régional).